DEL2025-92

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215602343-20251212-DEL2025_092-DE

SAINT-PIERRE QUIBERON

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
15	11	13

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre à 18h32, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Quiberon (Morbihan) dûment convoqué le 5 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire au centre culturel de Saint-Pierre-Quiberon sous la présidence de Madame Stéphanie DOYEN, Maire.

Présents : Mme DOYEN Stéphanie, M. LE LEUCH Éric, Mme FRELAUT Renée, Mme FIGLAREK Sylvie, M. DELAPORTE Christophe, M. GOUARIN Joël, M. SERMIER François, M. PRONO David, Mme FOURRIER Geneviève, M. ARTIGE Jean François, M. LE PADELLEC Maxime,
Pouvoirs :
LEDOYEN Jérôme (pouvoir à M. GOUARIN Joël), DEVYS Bertrand (pouvoir à Mme DOYEN Stéphanie).
Absents excusés : M. HERVÉ Samuel, Mme JOSSIC Katell.

Date de convocation : 5 décembre 2025
Secrétaire de séance : M. GOUARIN Joël

92-2025 Conventionnement avec le CDG56 pour une mission d'assistance administrative à la mise en œuvre de la gestion des dossiers « Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi » (A.R.E.)

Madame Le Maire fait part aux membres du conseil municipal que le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan (CDG56) propose une prestation « gestion des dossiers chômage », dont l'objet est d'assurer, pour le compte des collectivités qui le souhaitent, le calcul des allocations chômage et le montage des dossiers d'indemnisation.
Le Maire précise que cette prestation est actuellement assurée moyennant une participation forfaitaire de 245 € par dossier pour un agent titulaire ou stagiaire et 353 € par dossier pour un agent non titulaire.
Eu égard à l'importance et à la complexité de la réglementation du versement de l'Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE), il est proposé à l'assemblée délibérante de solliciter le CDG56 pour cette prestation et d'autoriser à cette fin le Maire à conclure la convention correspondante, dont le modèle est joint à la présente délibération.

Vu l'avis favorable de la commission « personnel » du 4 décembre 2025,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET VOTÉ À L'UNANIMITÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **Approuve** la demande d'adhésion au service « gestion des dossiers chômage » du CDG56 à compter du 10 décembre 2025 pour une année renouvelable par tacite reconduction ;
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention prochainement transmise par le CDG56 dont le modèle est joint à la présente délibération (Annexe n°4) ;
- **Décide de prévoir** les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Le secrétaire de séance
M. GOUARIN Joël

A Saint-Pierre-Quiberon
Le 11 décembre 2025
Le Maire, Stéphanie DOYEN

MAIRIE DE ST-PIERRE-QUIBERON (MORBIHAN)